

## ***Comment déclarer un sinistre incendie avec de faibles dégâts ?***

- 1) **Prévenir notre bureau** au plus vite par téléphone, fax ou e-mail.

*Merci de préciser la date du sinistre, le lieu et les circonstances.*

- 2) **Faire l'inventaire** des pièces/appareils endommagés.

*Si un appareil électrique est endommagé, nous préciser la marque l'âge de l'appareil.*

- 3) Prendre les mesures nécessaires pour **limiter le(s) dommage(s)**.

*Ex : couper une arrivée d'eau, bâcher un toit endommagé, ...*

- 4) **Demander les devis** de réparation/remplacement.

- 5) **Prendre des photos**.

- 6) **Conserver les pièces/appareils endommagés**.

*Il est important qu'un expert puisse voir les pièces/appareils endommagés pour pouvoir évaluer le dommage (l'évacuation sera possible après le passage de l'expert ou sur accord du courtier).*

- 7) **Transmettre tous les documents réunis**.

- 8) **Attendre les instructions** de votre courtier.